



COMMUNE de PLEURS

BP 11

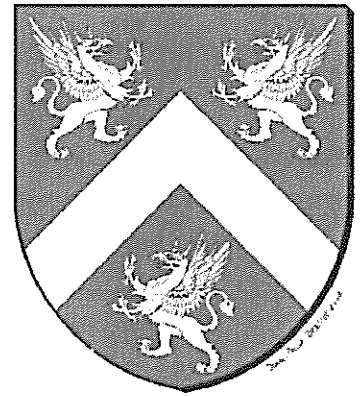
51230 Pleurs

<http://www.pleurs.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 septembre 2014

Compte rendu sommaire



Présents : Annie Debaire, Denis Doc, Michel Mennesson, Elisabeth Priet, Daniel Boguet, Emilie Thibert, Vincent Denis, Evelyne Camus, Vanessa Thiry, Cédric Galliot, Christelle Fuchs, Marie-Antoinette Geffroy, Janick Simonnet

Secrétaire de séance : Emilie Thibert

Pouvoirs : Jérémy Mavel donne pouvoir à Christelle Fuchs

Excusé : Philippe Laurent

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents l'ajout des délibérations A-B-C et D à l'ordre du jour.

A- Création de 3 emplois contractuels d'adjoint d'animation 2^{ème} classe suite au rythme scolaires

Après exposé du maire concernant les rythmes scolaires mis en place depuis le 2 septembre 2014, le conseil municipal décide la création de 3 emplois contractuels d'adjoint d'animation 2^{ème} classe;

- 2 postes à 2,5/35^{ème}

- 1 poste à 3/35^{ème}

La rémunération est fixée au 1^{er} échelon de l'échelle 3

adopté par 14 voix pour

B- Heures complémentaires pour les adjoints d'animation suite au rythme scolaires

Après exposé du maire, le conseil municipal décide le versement d'heures complémentaires aux agents chargés de l'animation des enfants après l'école, dans la limite maximum de 10 h 30 par agent pour la période d'octobre à décembre 2014.

adopté par 14 voix pour

C- Télétransmission des actes, signature d'une convention avec la Préfecture de la Marne

Le conseil municipal après exposé et discussion, charge le maire de signer avec le représentant de l'Etat la convention destinée à préciser les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes, et tout document nécessaire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

adopté par 14 voix pour

D-Adhésion à la société SPL X-Demat pour la dématérialisation des actes

Le conseil municipal après exposé et discussion, décide :

- d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.
 - d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de la MARNE, sur le territoire duquel la collectivité est située.
 - désigne Monsieur Janick SIMONNET en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale.
 - autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale
- adopté par 14 voix pour

E- Décision modificative budgétaire

Suite à la notification du montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 5600 € il y a lieu de modifier le budget comme suit :

- 3600 € au compte 61522 entretien et réparation de bâtiments
 - + 3600 € au compte 73925 FPIC
- adopté par 14 voix pour

F- Bilan rentrée scolaire

Madame Annie Debairé dresse le bilan de la rentrée scolaire, qui a vu la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

121 enfants sont scolarisés de la toute petite section de maternelle au CM2, dont 21 venant des communes de Marigny, Angluzelles-Courcelles et Thaas, dans le cadre du regroupement pédagogique concentré.

G-Cheval gris : prêt bancaire

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de prêt qui a été faite à la commune par la Caisse des Dépôts pour l'achat du bâtiment du Cheval Gris, soit 66000 € à rembourser au taux de 2 % sur 20 ans.

Le maire prendra un arrêté municipal pour contracter cet emprunt en vertu de la délégation que lui a donné le conseil.

H- Travaux d'assainissement

Les travaux sur le réseau d'assainissement eaux usées débuteront le 29 septembre, sauf pour les rues de l'Eglise et de la Poste, où ils se dérouleront pendant les vacances scolaires.

I- Modification du POS en PLU

Après exposé du Maire, le conseil municipal décide d'entreprendre la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 19 mai 1995, afin d'avoir un document actualisé sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme.

adopté par 14 voix pour

J- Subventions aux associations

SUBVENTIONS ordinaires	Montant voté	Nombre de voix
la saumonée	230,00€	14 voix pour
karaté club	330,00€	14 voix pour
asso parents élèves Pleurs	330,00€	14 voix pour
ass famille rurale exceptionnelle animation	2500,00€	12 voix pour et 2 abstentions

K - Questions diverses et informations

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour l'aménagement de trottoirs à la hauteur du n° 44 Les Verts Prés.

Informe le conseil d'un problème de limites de propriété sur la Sente rurale n°7 dite du Bois des Tranchées.

LE MAIRE
Janick SIMONNET



EOLIENNES :

Dans le cadre du projet en cours d'étude sur les communes de Gaye, Linthelles et Pleurs, une permanence d'information au public a eu lieu vendredi 10 octobre de 17 à 19 heure et samedi 11 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 la salle des fêtes de Pleurs.

Un mat de mesure a été implanté au début du mois d'octobre.

AVIS AUX ANCIENS : les personnes de plus de 70 ans non inscrites sur la liste électorale doivent de se faire connaître en mairie afin de bénéficier d'un colis ou d'un repas avec animation, selon leur choix.

COMMANDES GROUPEES DE FUEL :

Les personnes intéressées par un achat groupé de fuel doivent se renseigner en mairie.

GESTION DE LA VEGETATION : il appartient à tout propriétaire riverain d'une voie publique d'élaguer ses plantations afin qu'elles ne portent pas atteinte à la commodité ni à la sécurité de la circulation publique des piétons et des véhicules sur cette voie.

GESTION DES DECHETS : il est interdit de brûler des ordures ménagères et des déchets végétaux sous peine d'amende, compte tenu de la présence d'un service de ramassage et d'une déchetterie.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A partir du 16 octobre 2014 il sera nécessaire de prendre préalablement rendez-vous au 03 26 42 97 89 pour rencontrer le travailleur social le jeudi matin à Pleurs.

RECENSEMENT MILITAIRE: les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès leur 16^{ème} anniversaire. Cette formalité est indispensable pour s'inscrire aux différents examens et concours. La démarche peut également être faite par leur représentant légal. (se munir de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.) La démarche peut également être faite par internet à l'adresse : <https://mon.service-public.fr>

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE : dès maintenant et avant le 31 décembre, se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et de nationalité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent. La démarche peut également être faite par internet à l'adresse : <https://mon.service-public.fr>

NOUVEAU

**Permanence travailleur social semi itinérant (Association LE MARS)
au bureau de la Gendarmerie de SEZANNE**

Tous les lundis de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,

Tous les jeudis de 09h00 à 12h00.

Des rendez vous à l'extérieur sont programmables le lundi après midi sur le secteur de Montmirail lorsque la personne ne peut se déplacer.

Vous avez besoin d'aide ou d'information :

Vous êtes victimes d'infractions pénales ou civiles, personnes en voie de victimisation, les personnes en détresse ou en difficultés sociales...

prenez contact avec la permanence

Association LE M.A.R.S.